

COFILOISIRS COMPAGNIE POUR LE FINANCEMENT DES LOISIRS

Société Anonyme au capital de 17 510 232 euros
Siège social : 9, rue Jean Mermoz - 75008 PARIS
722 037 983 R.C.S. PARIS

Exercice social du 01/01/2020 au 31/12/2020

Comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2021

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (en euros)

ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
Caisse, banques centrales, CCP	0	144
Créances sur les établissements de crédit : à vue	7 343 873	21 013 473
Créa. sur la clientèle : autres concours à la clientèle	250 281 395	274 870 773
Participations et activités de portefeuille	279 934	279 934
Immobilisations incorporelles	522 713	1 158 820
Immobilisations corporelles	65 472	52 696
Autres actifs	133 149	185 133
Comptes de régularisation	1 295 769	1 204 844
TOTAL ACTIF	259 922 305	298 765 817

PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
Dettes envers les établissements de crédit :		
- A vue	1 375 269	8 925 154
- A terme	226 522 248	255 617 473
Opérations avec la clientèle : comptes ordinaires	2 328 459	5 323 560
Autres passifs	279 915	192 196
Comptes de régularisation	2 519 109	2 575 136
Fonds pour risques bancaires généraux	200 722	200 722
Capital	17 510 232	17 510 232
Réserves	7 990 285	7 600 919
Report à nouveau	431 059	389 366
Résultat de l'exercice	765 006	431 059
TOTAL PASSIF	259 922 305	298 765 817

HORS-BILAN	31/12/2020	31/12/2019
Engagements reçus :		
- Engagements de financement reçus éts crédit	30 000 000	30 000 000
- Cautions, avals, autres gar. reçus éts crédit	1 963 612	8 680 518
- Garanties reçues de l'IFCIC	146 480 003	137 084 459
Engagements donnés :		
- Ouverture crédits confirmées en faveur clientèle	95 297 925	66 549 440
- Cautions, avals, autres garanties ordre clientèle	1 900 000	411 378

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	6 322 146	7 092 694
- Sur opérations avec les établissements de crédit	14 846	22 768
- Sur opérations avec la clientèle	6 185 745	6 952 597
- Autres intérêts et produits assimilés	121 556	117 328
Intérêts et charges assimilés	- 1 786 695	- 2 272 227
- Sur opérations avec les établissements de crédit	1 768 362	2 250 188
- Autres intérêts et charges assimilées	18 333	22 040
Commissions (produits)	4 651 813	4 890 461
Commissions (charges)	- 1 315 450	- 1 339 017
Gains ou pertes sur op. des portef. de négociations	- 13 534	1 993
Gains ou pertes sur op. des portef. de participation	103 274	30 933
PRODUIT NET BANCAIRE	7 961 554	8 404 836
Charges générales d'exploitation	- 5 455 868	- 5 329 136
- Frais de personnel	3 664 302	3 574 656
- Autres frais administratifs	1 791 566	1 754 480
Dotations aux amort. et aux prov. sur immobilisations	- 669 686	- 660 806
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 836 000	2 414 894
Coût du risque	- 705 154	- 1 741 586
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 130 846	673 308
Produits et charges exceptionnels	- 108 400	- 97 101
Impôt sur les bénéfices	- 257 440	- 145 148
RESULTAT DE L'EXERCICE	765 006	431 059

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS (en euros, sauf indications contraires). PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION. A. Faits caractéristiques de l'exercice. Evénements survenus au cours de l'exercice. L'entreprise a dû faire face à la crise sanitaire liée au Covid en mettant en place le télétravail. Les impacts organisationnels ont été gérés, cela n'a eu aucune incidence sur l'activité de COFILOISIRS. **Evénements postérieurs à la clôture.** Compte tenu de la pandémie, l'entreprise poursuit son activité en grande partie en télétravail. Les impacts organisationnels sont gérés, cela n'a aucune incidence sur l'activité de COFILOISIRS. Après en avoir été informé en septembre 2020, COFILOISIRS a reçu le 17/02/2021 de son actionnaire NEUFLIZE OBC, la formalisation de la baisse de 15 Meuros à compter du 01/04/2021 d'une de ses lignes de refinancement par pension. Compte tenu du pacte d'actionnaire en place, la réduction de la ligne accordée par NEUFLIZE OBC a entraîné une réduction d'un montant équivalent des lignes de refinancement accordée par BNP PARIBAS, soit au total 30 Meuros. Dans l'immédiat, la société va mettre en place les mesures nécessaires via une campagne de syndication afin de respecter ses futures lignes de refinancement et ses ratios réglementaires à compter du 1^{er} avril et poursuivre son exploitation. **Changement des méthodes d'évaluation et de présentation.** L'entreprise n'a entrepris aucun changement de méthodes d'évaluation ou de présentation. **B. Cadre général et présentation des comptes.** La présentation des états financiers de la société COFILOISIRS est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26/11/2014 et aux dispositions des règles Surfi. **C. Principes et méthodes comptables.** Les principes et méthodes comptables appliqués sont demeurés inchangés par rapport à ceux de l'exercice précédent. Les conventions suivantes ont notamment été respectées : continuité de l'exploitation ; permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; indépendance des exercices.

L'enregistrement des éléments inscrits en comptabilité a été pratiqué par référence à la méthode des coûts historiques. **Conversion des actifs et passif libellés en devises.** Les créances et les dettes libellées en monnaie étrangère sont converties en euros au cours office en vigueur à la clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écart de conversion actif (lorsque la différence correspond à une perte latente) ou passif (lorsque la différence correspond à un gain latent). Ces comptes de régularisation n'entrent pas dans la formation du résultat. Les pertes latentes entraînent la constitution d'une provision pour perte de change, excepté lorsque l'opération traitée en devises est assortie d'une opération symétrique destinée à couvrir les conséquences de la fluctuation du change, appelée couverture de change. Dans ce cas, une provision pour perte de change n'est constituée qu'à concurrence du risque non couvert. **Créances sur la clientèle.** Les créances sur la clientèle sont traitées au bilan en application du règlement ANC 2014-07 du Comité de la réglementation comptable et les intérêts sont portés au compte de résultat selon la méthode du réescompte. Les encours sains sont les encours n'ayant pas donné lieu à déclassement en encours douteux ou douteux compromis. Les encours douteux sont ceux porteurs d'un risque avéré, associé à l'une des situations suivantes : existence d'un ou plusieurs impayés depuis 3 mois au moins, causé par la situation du débiteur ; situation d'une contrepartie permettant de conclure à l'existence d'un risque avéré de crédit même en l'absence d'impayé, du fait de la dégradation manifeste de sa situation financière ; existence de procédures collectives (redressement ou liquidation judiciaire). Les encours douteux compromis sont spécifiquement identifiés au sein des encours douteux. Sont considérés comme douteux compromis les encours dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées, en considération de la situation juridique ou financière du client et de l'inefficacité des garanties. **Règles relatives aux créances douteuses.** Le déclassement d'un client en encours douteux entraîne par contagion un déclassement général de l'intégralité des dossiers relatifs à ce client (groupe) sans considération de garanties ou cautions. Les intérêts sur encours douteux sont comptabilisés conformément aux modalités, terme et périodes contractuels. Après transfert encours douteux compromis, les intérêts ne sont plus comptabilisés, sauf encaissement effectif. Les intérêts sur les créances classées en créances douteuses font systématiquement l'objet d'une provision intégrale. Les provisions sur créances douteuses de la clientèle sont évaluées individuellement en fonction de la perte estimée probable sous déduction de la contre garantie reçue de l'IFCIC et des sûretés réelles. Le passage en perte est effectué sur la constatation objective de l'irrécouvrabilité de l'encours, après exercice de la totalité des garanties et cautions. **Politique de provisionnement.** La politique de provisionnement consiste en une revue trimestrielle des encours douteux. Compte tenu de la taille du portefeuille géré, il n'est pas pratiqué de provisionnement statistique, mais bien une analyse individualisée de chacun des encours douteux. Par nature, sont provisionnés à 100 % les impayés et accessoires des encours douteux. Pour ce qui concerne la provision en capital, il est procédé à une analyse de la couverture par des créances identifiées, certaines ou estimées, conduisant à un taux de provisionnement qui peut varier de 0 % à 100 %. L'assiette de la provision est la part de risque de COFILOISIRS nette des contre garanties reçues. **Engagements par signature.** Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour leur partie non utilisée et les engagements de garanties reçus et donnés. **Commissions.** Les commissions dont le mode de calcul est basé sur la durée sont enregistrées prorata temporis, les autres sont constatées à la date de leur encaissement. **Immobilisations.** Elles sont inscrites au bilan, à leur prix de revient, sous déduction des amortissements calculés en fonction de la durée de vie probable des actifs. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire. Les durées retenues pour le calcul des amortissements sont les suivantes : Agencements : 6 ans, Mobilier et matériel de bureau : 2 à 6 ans, Matériel informatique : 3 ans, Matériel roulant : 5 ans, Logiciels acquis : 3 ans. **Swap de taux d'intérêt à caractère de couverture.** Ces opérations permettent de transformer la nature du taux d'intérêts d'un emprunt ou d'un placement. COFILOISIRS a mis en place en 2018 deux swap de taux d'intérêts à caractère de couverture auprès de BNP afin de se prémunir des variations de l'Euribor sur nos crédits d'exploitation facturés à taux fixe. En 2019, COFILOISIRS a dû faire face à deux appels de marge de 510 000 euros le 12/03/2019 et de 570 000 euros le 19/08/2019 enregistrés en charges constatées d'avance. Il n'y a eu aucun appel de marge en 2020.

I - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES.

A. Immobilisations	Début d'exercice	Acquisition	Val. brute fin d'exer.
Logiciels	2 646 691	8 831	2 655 522
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	2 646 691	8 831	2 655 522
Agencements	245 791	3 487	249 278
Matériel transport	35 254	0	35 254
Matériel informatique et mobilier	608 415	34 036	642 451
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	889 460	37 523	926 983
TOTAL GENERAL	3 536 151	46 355	3 582 506

B. Amortissements	Début d'exercice	Dotations	Fin d'exercice
Logiciels	1 487 871	644 939	2 132 810
TOTAL AMORT. IMMOB. INC.	1 487 871	644 939	2 132 810
Agencements	238 195	3 036	241 231
Matériel transport	10 576	7 051	17 627
Matériel informatique et mobilier	587 993	14 661	602 654
TOTAL AMORT. IMMOB. CORP.	836 764	24 748	861 512
TOTAL GENERAL	2 324 635	669 686	2 994 321

II - INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES. A. Composition du capital social. Catégories de titres. Actions ordinaires, Nombre de titres, A la clôture de l'exercice : 1 459 186, Valeur nominale : 12 euros.

B. Capitaux permanents	A l'ouverture	Affect. du résul. exer. précédent	A la clôture
Capital	17 510 232	-	17 510 232
Prime d'émission	2 020 037	-	2 020 037
Réserve légale	1 751 023	-	1 751 023
Autres réserves	3 829 859	389 366	4 219 225
Report à nouveau	389 366	41 693	431 059
TOTAL GENERAL	25 500 517	431 059	25 931 576

III - INFORMATIONS SUR LES CREANCES. A. Evolution et répartition de l'encours conservé. Répartition des encours conservés au 31/12/2019 par région et nature de créance.

	France	Europe 1 (*)	Europe 2	Autres	Total (**)
Encours sain	204 565 977	42 485 577	439 245	2 239 493	249 730 292
Encours douteux.....	24 837 536	5 352 390	0	0	30 189 926
Encours douteux compromis	6 003 308	0	0	0	6 003 308
TOTAL	235 406 821	47 837 967	439 245	2 239 493	285 923 526
%.....	82,33 %	16,73 %	0,15 %	0,78 %	100,00 %

Répartition des encours conservés au 31/12/2020 par région et nature de créance.

	France	Europe 1 (*)	Europe 2	Autres	Total (**)
Encours sain	182 789 278	49 082 591	3 965 309	130 614	235 967 792
Encours douteux.....	16 965 525	2 273 125	0	0	19 238 650
Encours douteux compromis	5 352 687	0	0	0	5 352 687
TOTAL	205 107 490	51 355 716	3 965 309	130 614	260 559 129
%.....	78,72 %	19,71 %	1,52 %	0,05 %	100,00 %

(*) Marchés principaux hors France : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Norvège, Suisse. (**) Hors impayés et créances rattachées. **B. Evolution des**

Etat des créances et dettes (en Keuros)	A moins de 3 mois		De 3 mois à 1 an		De 1 an à 5 ans		A plus de 5 ans		Total	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Dettes à terme envers les établissements de crédit.....	65 919	97 523	152 866	77 616	36 500	51 000	-	-	255 285	226 139
Créances à terme sur la clientèle	20 395	22 436	119 897	107 883	78 132	74 175	11 426	9 263	229 850	213 757

B. Ventilation des créances et dettes rattachées. Actif. Intérêts sur créances sur clientèle, Autres concours à la clientèle et Total, 2020 : 64 303, 2019 : 24 951. **Passif.** Intérêts sur dettes sur établissements de crédit, A vue, 2020 : 6 561, 2019 : 12 094, A terme, 2020 : 382 958, 2019 : 332 208, Intérêts perçus d'avance en compte de régularisation, 2020 : 1 243 481, 2019 : 1 440 494, Total 2020 : 1 632 999, 2019 : 1 784 796. **C. Ventilation des autres actifs et passifs. Autres actifs.** I.S., 2019 : 30 074, Taxe sur salaires, 2020 : 96, 2019 : 2 691, Divers, 2020 : 133 053, 2019 : 152 368, Total, 2020 : 133 149, 2019 : 185 133. **Autres passifs.** I.S., 2020 : 97 860, Personnel et organismes sociaux, 2020 : 146 159, 2019 : 134 694, T.V.A., 2020 : 14 096, 2019 : 12 466, Divers, 2020 : 21 800, 2019 : 45 036, Total, 2020 : 279 915, 2019 : 192 196. **D. Ventilation des comptes de régularisation actifs et passifs. Comptes de régularisation - Actif.** Charges constatées d'avance, 2020 : 1 115 574, 2019 : 1 128 528, Produits à recevoir (1), 2020 : 180 194, 2019 : 76 316, Total, 2020 : 1 295 769, 2019 : 1 204 844. (1) Les produits à recevoir sont constitués de refacturation de charges à la filiale Cinécapital. **Comptes de régularisation - Passif.** Produits constatés d'avance, 2020 : 1 243 481, 2019 : 1 440 494, Charges à payer (frais généraux) (2), 2020 : 1 275 629, 2019 : 1 134 641, Total, 2020 : 2 519 109, 2019 : 2 575 136. (2) Les charges à payer sont constituées essentiellement de frais généraux et des charges variables (primes, rémunération intermédiaire, prime d'intéressement, jetons de présence). **E. Corrections de valeur sur créances et du hors-bilan.** Dépréciations sur créances douteuses, 2020 : - 1 959 972, 2019 : - 4 875 320, Reprises de provision sur créances douteuses, 2020 : 1 241 355, 2019 : 3 098 550, Récupérations sur créances amorties, 2020 : 13 464, 2019 : 35 185, Total, 2020 : - 705 154, 2019 : - 1 741 586.

VI - INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS. CINECAPITAL (chiffres 31/12/2019).

Capital	Cap. propres autres que capital	Quote-part du capital détenue	Valeur d'inventaire des tit. dét.	CA HT du dernier exer. écoulé	Divid. enc. par la sté au cours de l'exercice
267 009,50	4 982,99	100 %	57 925,00	860 783	103 274

VI - INFORMATIONS SUR LES RESULTATS. A. Ventilation des charges de personnel. Salaires et traitements, 2020 : 2 243 113, 2019 : 2 235 134, Charges de retraite, 2020 : 231 201, 2019 : 166 887, Autres charges sociales, 2020 : 871 552, 2019 : 841 864, Intéressement des salariés, 2020 : 40 708, 2019 : 27 014, Impôt et taxe sur salaires, 2020 : 277 729, 2019 : 303 757, Total, 2020 : 3 664 302, 2019 : 3 574 656. **B. Rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants.** Montant global des rémunérations versées dans l'exercice, 2020 : 468 500, 2019 : 660 625. **C. Chiffre d'affaires.** Le chiffre d'affaires est présenté hors taxes, net des rabais, remises, ristournes accordés. **Ventilation du chiffre d'affaires.** Intérêts et produits assimilés, 2020 : 6 322 146, 2019 : 7 092 694, Commissions, 2020 : 4 651 813, 2019 : 4 890 461, Total, 2020 : 10 973 959, 2019 : 11 983 155. **D. Effectif moyen de l'exercice.** 2020 : 31, 2019 : 30, Dont, Cadres, 2020 : 16, 2019 : 17, Employés, 2020 : 15, 2019 : 13. **E. Commissaires aux comptes.** Les honoraires des Commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2020 s'élèvent à 50 050 euros hors taxes. **F. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices.** Résultat avant impôt, 2020 : 1 022 446, 2019 : 576 207, Réintégrations, 2020 : 12 237, 2019 : 16 237, Déductions, 2020 : 98 110, 2019 : 29 386, Total, 2020 : 936 573, 2019 : 563 058, Impôt, 2020 : 262 240, 2019 : 159 548, Crédit d'impôt Mécanat, 2020 : 4 800, 2019 : 14 400, Impôt sur les sociétés, 2020 : 257 440, 2019 : 145 148. **G. Fiscalité différée. Variation des bases d'impôts différés ou latents en euros. Passif.** Décalages certains ou éventuels, Provisions réglementées FRBG, Début et fin exercice : 200 722, Charges non déductibles temporairement, Autres, Début exercice : 27 014, Variations : 13 694, Fin exercice : 40 708, Total, Début exercice : 227 376, Variations : 13 694, Fin exercice : 241 430. **H. Charges exceptionnelles.** Charges liées à deux ruptures sociales.

VII - ENGAGEMENTS DE HORS-BILAN. A. Engagements en matière de droit individuel à la formation. Les droits acquis au titre du Compte Personnel de Formation au 31/12/2020, représentent un volume d'heures cumulé de 4 477 heures (contre 4 740 heures 31/12/2019). **B. Engagements de retraite.** Les engagements pris en matière de pensions, retraites et indemnités assimilées ont été évalués en fonction des droits acquis par l'ensemble du personnel, compte tenu d'un taux de rotation, un taux de charges de 61,5 % et de l'espérance de vie (selon la table de mortalité INSEE TD TV 2014-2016) pour chaque salarié, d'atteindre l'âge de la retraite. Le montant des engagements de retraite au 31/12/2020 s'élève à 290 702 euros charges sociales comprises. **C. Cautions bancaires données et reçues. Cautions bancaires données. Actif.** Clientèle, 2020 : 1 900 000, 2019 : 411 378. **Cautions bancaires reçues. Passif.** NEUFILIZE OBC, 2020 : 1 697 605, BNP PARIBAS, 2020 : 266 007, 2019 : 6 978 355, BANQUE PALATINE, 2019 : 1 702 163.

INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 - 2020. COFILOISIRS est une société de financement spécialisée dans le financement du secteur cinématographique et audiovisuel, en France et à l'international, principalement auprès des sociétés de production, de distribution et d'exploitation. COFILOISIRS dispose d'un agrément en tant que Société de Financement et est soumise à ce titre aux obligations de

créances douteuses et provisions. Evolution des créances douteuses et des provisions. Créances douteuses, Valeur à l'ouverture de l'exercice : 37 901 371, Variation de l'exercice : - 10 235 182, Créances irrécouvrables : - 1 858 988, Provision : - 11 770 458, Valeur nette à la clôture de l'exercice : 14 036 743, Valeur nette à la clôture de l'exercice précédent : 24 990 542. Provisions sur créances douteuses, Valeur à l'ouverture de l'exercice : 12 910 829, Dotations de l'exercice : 1 959 972, Reprises de l'exercice : - 1 241 355, Reprises sur créances irrécouvrables : - 1 858 988, Valeur à la clôture de l'exercice : 11 770 458, Valeur à la clôture de l'exercice précédent : 12 910 828. **Répartition des provisions au 31/12/2020 par région et nature de créance.**

	France	Europe 1	Autres	Total
Encours sain	187 518	0	500 000	687 518
Encours douteux.....	3 448 405	656 342	0	4 393 049
Encours douteux compromis	6 689 891	0	0	6 689 891
TOTAL	10 325 814	656 342	500 000	11 770 458

C. Provisions pour risques et charges. Passif. Fonds pour risques bancaires généraux et Total, 2020 et 2019 : 200 722.

IV - INFORMATIONS DIVERSES SUR LE BILAN. A. Créances et dettes à terme - Ventilation selon durée résiduelle (hors intérêts courus, hors valeurs non imputées et créances douteuses).

Etat des créances et dettes (en Keuros)	A moins de 3 mois		De 3 mois à 1 an		De 1 an à 5 ans		A plus de 5 ans		Total	
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020
Dettes à terme envers les établissements de crédit.....	65 919	97 523	152 866	77 616	36 500	51 000	-	-	255 285	226 139
Créances à terme sur la clientèle	20 395	22 436	119 897	107 883	78 132	74 175	11 426	9 263	229 850	213 757

publication d'un certain nombre d'informations conformément au règlement n° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26/06/2013. **Informations relatives à l'adéquation de fonds propres (en Keuros).** Au 31/12/2020 il n'y a pas de différence entre les périmètres comptables et réglementaires. 31/12/2020. Fonds propres de catégorie 1 : 26 084, Immobilisations incorporelles : (523), Fonds propres de base de catégorie 1 : 25 561. Risques pondérés (*) : 199 337, Dont risque de crédit (**): 184 024, Dont éléments de bilan : 183 077, Dont éléments hors-bilan : 947, Dont risque opérationnel (***) : 15 313, Ratio de fonds propres total : 12,82 %. (*) COFILOISIRS n'est pas exposé aux risques de marché. (**) Le risque de crédit est calculé selon les modalités de l'approche Standard de la CRR/CRD IV. (***) Le risque opérationnel est calculé selon les modalités de l'approche Elémentaire de la CRR/CRD IV. **Objectifs et politique de gestion des risques. Gouvernance et gestion des risques.** Les actionnaires de COFILOISIRS (NEUFILIZE OBC 46 %, BNP PARIBAS 46 % et UGC 8 %) sont fortement impliqués dans le dispositif de contrôle des risques puisque ceux-ci sont représentés dans différents Comités : Grand Comité qui prend les décisions d'octroi de Crédit, Comité des Risques sensibles et des provisions, Comité de suivi des débiteurs cédés. Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité, la stratégie et l'organisation de la gestion des risques de la société, et veille à leurs mises en œuvre. Les dirigeants effectifs s'assurent de la mise en œuvre et du suivi opérationnel de la stratégie de la société et du dispositif de contrôle des risques. Compte tenu de son activité, COFILOISIRS est principalement exposée à deux catégories de risque : 1. Le risque de crédit sur la clientèle ; 2. Les risques opérationnels, de non-conformité et de réputation. COFILOISIRS a défini et mis en place une organisation et des procédures qui lui permettent de monitorer son risque de crédit sous la responsabilité de la Directrice des Risques directement rattachée au Directeur Général de COFILOISIRS. **1. La gestion des risques de crédit.** COFILOISIRS a établi une politique de distribution de crédits, validée par le Conseil d'administration, qui fixe entre autres des seuils de tolérance au risque par catégorie (activité, pays, devise). Par ailleurs, le Conseil d'administration définit et valide l'organisation et le niveau de délégation des comités de crédits statuant sur les opérations. **Critères prédéfinis de sélection des opérations.** Les procédures de sélection des risques reposent sur une analyse critique de l'opération financée et des garanties reçues, et sur une analyse financière de la société emprunteuse. Chaque analyse aboutit à une note de présentation de l'opération transmise au Comité de crédit. Un système de notation des emprunteurs a été instauré ainsi qu'un système de rating interne des opérations de crédit qui combine trois critères : la notation de la contrepartie, la catégorie de l'opération financée et la qualité des garanties. **Décisions d'octroi des engagements.** Toutes les opérations de crédit font l'objet d'une contre-analyse par la Direction des risques qui présente ses conclusions (avis consultatif) au Comité de crédit. Les décisions d'octroi des crédits sont prises hebdomadairement par le Grand ou le Petit Comité suivant leurs délégations établies par le Conseil d'administration. **Surveillance des risques.** Au-delà du suivi individuel de chaque opération, COFILOISIRS s'est également dotée d'outils de surveillance de son risque de crédit : la surveillance hebdomadaire des grands risques sur la base d'états informatisés ; la revue toutes les six semaines des crédits échus ou venant à échéance et des impayés (Comité des Anomalies) ; la revue mensuelle des dossiers contentieux ; la revue trimestrielle des risques sensibles et des provisions ; un suivi trimestriel des seuils de tolérance au risque définis par la politique de distribution de crédits. Enfin, l'établissement a mis en place des indicateurs de suivi de l'activité, faisant l'objet d'analyses régulières ou ponctuelles. **Suivi du risque de concentration.** Compte tenu de son activité, COFILOISIRS est exposée à un risque de concentration sectorielle (production cinématographique et audiovisuelle). COFILOISIRS a mis en place un dispositif lui permettant d'identifier, de manière centralisée, les risques de bilan et de hors-bilan à l'égard d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire. A fin décembre 2020, les 10 groupes de clients présentant les risques pondérés les plus importants représentent en cumulé 39,90 % de la totalité du risque pondéré de COFILOISIRS. COFILOISIRS a également mis en place un suivi périodique de ses débiteurs cédés préparé par la Directrice des Risques. Il n'existe pas de risque de concentration géographique, même si COFILOISIRS exerce la majeure partie de son activité en France. **Suivi du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire.** Le portefeuille de COFILOISIRS est composé à hauteur de 86 % de prêt indexé sur la base Euribor 3 mois et à hauteur de 7,7 % sur la base du Libor 3 mois. Le reste des crédits à taux fixe sont pour l'essentiel refinancés par des emprunts swapés. Les refinancements de ces prêts sont indexés sur les mêmes indices. L'impact pour COFILOISIRS d'une évolution des taux de 200 bp sur 1 an serait à fin 2020 de - 10,71 bp soit - 0,28 Meuros. **2. La gestion des risques opérationnels. Identification et évaluation du risque opérationnel.** COFILOISIRS est exposée à un risque de continuité de l'activité et à des risques contractuels et légaux. Elle est aussi exposée à un risque vis-à-vis des personnes clés de l'établissement du fait du faible nombre d'effectifs. COFILOISIRS dispose d'une cartographie des risques qui intègre, pour chaque évènement de risque, une appréciation de sa probabilité de survenance et une appréciation de son impact selon les deux aspects financier et image. Cette cartographie est mise à jour régulièrement et enrichie en fonction des

résultats des missions de contrôle permanent et de l'analyse du tableau des risques opérationnels. **Risque de non-conformité et de réputation.** COFILOISIRS s'attache à être en conformité avec toutes les lois et réglementations qui s'appliquent à elle et notamment en matière de LCB-FT. **Plan d'urgence et de poursuite de l'activité.** COFILOISIRS dispose d'un Plan d'urgence et de poursuite de l'activité qui fait l'objet de tests et d'une mise à jour annuels. Depuis le déclenchement de la pandémie Covid-19 COFILOISIRS a mis en œuvre de façon stricte les directives gouvernementales visant à enrayer la diffusion du virus tout en assurant la continuité des activités opérationnelles. La quasi-totalité des collaborateurs a été en placée en télétravail. **Sécurité des systèmes d'information.** Le responsable informatique de COFILOISIRS gère avec des prestataires sa propre infrastructure matérielle et logicielle à l'exception de son outil de gestion des crédits, son plan de secours et sa téléphonie (externalisation). **Risque en matière d'externalisation.** Les activités externalisées sont contrôlées et testées périodiquement. **Politique de rémunération.** La politique de rémunération des dirigeants effectifs et des directeurs de l'équipe commerciale répond à des principes identiques : un salaire fixe annuel ainsi qu'une composante variable corrélée aux résultats de l'entreprise. La rémunération fixe et variable des dirigeants effectifs est décidée annuellement par le Comité des rémunérations réunissant 3 administrateurs et est ensuite ratifiée par le Conseil d'administration. La part variable ne peut dépasser 100 % de la rémunération fixe. La rémunération de l'équipe commerciale est décidée par le Président Directeur Général en fin d'année à l'issue d'un entretien d'évaluation permettant d'évaluer la performance sur la base d'objectifs qualitatifs et quantitatifs, individuels et collectifs. L'assiette servant de base à la rémunération variable est corrélée à la performance de l'établissement après coût du risque. Les rémunérations variables de cette catégorie de personnelle n'a jamais représenté plus de 50 % de la rémunération fixe annuelle d'un salarié. Les rémunérations de la Responsable du Risque et de la Responsable de la Conformité et du Contrôle interne sont fixées indépendamment de celle des métiers dont elles contrôlent ou valident les opérations.

AFFECTATION DU RESULTAT (en euros). L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 765 005,84 euros de la façon suivante : Report à nouveau : 765 005,84. Le report à nouveau de l'exercice 2020 soit 765 005,84 euros serait affecté aux autres réserves.

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société COFILOISIRS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du Comité spécialisé visé à l'article L. 823-19 du Code de

commerce. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport. **Justification des appréciations.** La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce. **Rapport sur le gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. Paris - La Défense, le 15 avril 2021, Le Commissaire aux comptes, DELOITTE & ASSOCIES : Virginie GAITTE.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège de la société.